

DELIBERATION
CC_2021_047

OBJET :

COMMISSION N°3

POLITIQUE DE LA VILLE

***Signature d'une convention
avec la Mission locale pour
les charges du bâtiment***

**Présents à l'ouverture de la
séance :**

Titulaires présents : 37

Suppléants présents : 0

Procurations : 11

Nombre de votants : 48

L'an deux mille vingt-et-un, le 6 avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCO sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 30 mars 2021, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président
Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président
Yves LEFEBVRE, 4^{ème} Vice-Président
Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président
Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Président
Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président
Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Olivier VERCROYSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Odile RIGA, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Gilda GRIVON, Luc MONNET, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Vincent LAVALLEZ, procuration à Thierry DEPOORTERE
Vinciane FABER, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE
Carine JOURDAIN, procuration à Gilda GRIVON
Michel PIQUET, procuration à Ludovic ROHART
Frédéric SZYMCZAK, procuration à Ludovic ROHART
Valérie NEIRYNCK, procuration à Bruno RUSINEK
Emmanuelle RAMBAUT, procuration à Luc MONNET
Thierry LAZARO, procuration à Marie CIETERS
Didier WIBAUX, procuration à Bernard CHOCRAUX
Joëlle DUPRIEZ, procuration à Sylvain CLEMENT
Michel MAILLARD, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE

Absent excusé :

Arnaud HOTTIN, Régis BUE, Isabelle LEMOINE

Absents :

François-Hubert DESCAMPS

Secrétaire de Séance : Sylvain PEREZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 Avril 2021

COMMISSION n°3

POLITIQUE DE LA VILLE

Signature d'une convention avec la Mission locale pour les charges du bâtiment

Le Conseil Communautaire,

Vu la compétence Politique de la ville,

Vu la délibération n°2016/064 du Conseil communautaire en date du 19 avril 2016 relative à la signature d'un bail avec la commune d'OSTRICOURT pour les locaux du service politique de la ville.

Considérant que les agents du service de la politique de la ville occupent les locaux situés au 193, avenue du maréchal Leclerc à OSTRICOURT.

Considérant que la Mission locale Métropole Sud loue également à la commune d'OSTRICOURT une partie du bâtiment.

Considérant que la Mission locale Métropole Sud met à la disposition de la CCPC du matériel relatif au fonctionnement du local.

Qu'ainsi, il convient de prévoir au sein d'une convention les modalités de remboursement des frais de fonctionnement de ce local par la CCPC à la Mission locale Métropole Sud.

Considérant que le remboursement se fera sur la base de justificatifs fournis par la Mission locale.

Vu le projet de convention de remboursement des frais entre la Communauté de communes Pévèle Carembault et la Mission locale.

Oui l'exposé de son Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE (par 48 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 48 votants)

- D'autoriser son Président à signer la convention de remboursement des frais entre la CCPC et la Mission locale Métropole Sud liés au fonctionnement du service politique de la ville pour la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021, tel qu'ils seront fixés dans un mémoire,
- De signer tout document afférent à ce dossier.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Président

Luc FOUTRY

